

Règlement du LEROY MERLIN RUNNING DAY

Article 1 – Lieu et horaires : Les courses se dérouleront le Dimanche 15 AVRIL 2018. Les départs auront lieu sur le parking du magasin Leroy Merlin à Soyaux, à 9h00.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Par courrier, avant le 13 avril à : Routard Du Sport – Le Breuil 16560 ANAIS
Bulletin d'inscription + chèque à l'ordre de Routard Du Sport. Le dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Sur internet avec paiement sécurisé sur www.routardusport.fr

- Au magasin Leroy Merlin Soyaux du 01 mars au 14 avril 2018

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les 2 épreuves sont ouvertes à tous et toutes, âgés de 16 ans et + à la date de la manifestation.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription : Bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de :

- Selon la réglementation en vigueur (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs) les licenciés doivent présenter une licence FFA en cours de validité et les non-licenciés doivent remettre un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an au jour de chaque épreuve. Les licenciés des fédérations affinitaires (FSCF, la FSGT, l'UFOLEP), de certaines fédérations scolaires et universitaires (FFSU, UNSS et UGSEL) et de la FF Triathlon sont autorisés à participer aux épreuves et ce sans présentation d'un certificat médical complémentaire de non contre-indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition". Ils devront néanmoins présenter un justificatif de licence (photocopie).
- L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article [L. 231-2](#) dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

D'un chèque du montant correspondant à l'ordre de Routard du Sport.

Article 4 – Tarifs: 12 km et 18 km: 16 ans et +, tarif unique de 10 €

Une majoration de 2 € sera effectuée le jour de la course

Article 5 – Circuits : Le 12 km en une seule boucle et le 18 km en 8 sont des parcours empruntant à la fois des parties bitumées, des chemins et des sentiers en campagne et en sous bois.

Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Article 6 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Chaque puce non rendue sera facturée 15€.

Article 7 - Cadeaux et Récompenses : - Cadeau de bienvenue à chaque participant

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes.

Récompenses pour les 3 premiers (Hommes / Femmes) des catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master pour le 12 km et Junior, Espoir, Senior, Master pour le 18 km.

Article 8 - Secours et Sécurité : Service de secours, Médecin absent du site mais joignable à tout moment, Signaleurs sur les circuits.

Article 9 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la MAIF 79038 NIORT Cedex / N° de Police : 3874168N

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Article 10 - Divers : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

LEROY MERLIN RUNNING DAY

est une manifestation sportive organisée par l'association Routard Du Sport

Pour tous renseignements :

Adresse : Le Breuil 16560 Anais

Téléphone : 06.16.45.67.87.

Email : routardusport@gmail.com